

SERVICE D'INTERET GENERAL : L'anti-service public
Réunion-débat du 16 octobre 2007
C.L.

Synthèse

Le Service Public répond à un besoin collectif, chacun bénéficiant de plein droit du service mis en commun. Mis à disposition des plus pauvres, à des conditions compatibles avec leurs moyens, il a un effet de redistribution et de correction des inégalités. Il est l'instrument d'une politique sociale ou économique décidée par la communauté ou ses représentants.

Les services publics existant dans des pays différents sont souvent organisés sur des bases différentes (gestion publique ou délégation sous contrat à une entreprise) mais répondent aux mêmes besoins humains.

Le rapport coût / résultat dépend de la pertinence de la gestion, mais la soumission à toute forme de concurrence privée remet en cause son rôle redistributif, son cahier des charges social et les choix démocratiques sur lesquels il repose : C'est pourquoi un service public doit s'exercer en toute indépendance par rapport au marché.

Le Service d'intérêt général, le SIG défini par la commission européenne n'échappe que par dérogation et pas toujours aux lois du marché : Il est soumis à la pression des forces économiques qui conduisent ses animateurs, même publics, à le gérer comme un service marchand au détriment de ses missions.

La politique européenne vise à la transformation des services publics existant en SIG à vocation commerciale et concurrentielle : Téléphone, Electricité, les renseignements téléphoniques, en ce moment la poste.... Les conséquences sont connues : les missions de service public s'estompent devant la course au profit, le financement est déplacé vers la participation directe de l'utilisateur et les prix montent au détriment des moins fortunés. Le caractère redistributif disparaît et les inégalités sociales s'en retrouvent amplifiées.

Les statistiques mondiales montrent que les pays qui consacrent le plus de leur revenu national redistribué en services publics sont aussi ceux dans lesquels les inégalités sociales sont les plus faibles et finalement, dans une société plus solidaire, ces pays comme la Suède ou la Norvège sont aussi ceux où les revenus individuels de la majorité sont les plus élevés.

Développement

Sommaire

2	Pourquoi des services publics ?	3
2.1	Un rôle de redistribution	3
2.2	Un rôle de protection	4
2.3	Un rôle d'aménagement du territoire	4
2.4	Un rôle en amont du développement	4
2.5	Un rôle de lien social	4
2.6	Un rôle dans le combat écologique	4
2.7	Un indicateur de développement	4
3	Des services publics variés et évolutif	5
3.1	Quelques exemples symboliques	5
3.1.1	Le service des transports	5
3.1.2	Le cas des transports aériens	5
3.1.3	Service public et marketing dans les télécoms	5
3.1.4	Le « cas Renault »	6
3.2	Les services des ONG	6
3.3	Des besoins publics européens	6
4	Les racines du service public	7
4.1	Les services sociaux et l'état providence	7
4.1.1	Un contexte démocratique ... et capitaliste	7
4.1.2	L'état social démocrate	7
4.1.3	L'état libéral	7
4.1.4	La parenthèse Keynésienne	8
4.2	Les services régaliens	8
4.3	Les services publics à caractère industriel et commercial	9
4.4	L'éducation et la recherche	10
4.4.1	L'éducation	11
4.4.2	La recherche publique	11
5	La nouvelle donne libérale	12
5.1	L'anarcho-capitalisme	12
5.2	Services publics et libéralisme européen	13
6	Le Service d'Intérêt général : La solution européenne ?	13
6.1	SIG ou service public, même combat ?	13
6.2	Le masque de Janus	14
6.3	Des déviations dangereuses	14
6.4	Un choix délibérément libéral	15
6.5	Le service public, outil de la démocratie	16
7	Pour la restauration et le développement des Services publics	16
7.1	Prestation et système	16
7.2	Des conditions politiques	17
7.3	Pour ouvrir le débat	18

1 Les mots pour le dire

Ouvrons le dictionnaire ¹ :

Service public : Fonction d'utilité collective, sociale, activité organisée qui la remplit.

Les postes, la distribution des eaux sont des services publics. Mission de service public, d'intérêt général. Fonction de l'état pour la satisfaction des besoins de la collectivité nationale ; l'organisme qui en a la responsabilité. **ex : gratuité du services public**

Service n.m – fin XI^e du verbe « servir »

Dans son acception la plus proche du sujet : *Fonction d'utilité commune, publique ; activité organisée qui la remplit. Le service des postes, services des transports (aérien, maritime..).*

Public, ique adj. – milieu XIII^e du latin *publicus* (république)

Qui concerne le peuple pris dans son ensemble, qui appartient à la collectivité sociale, politique et en émane ; qui appartient à l'état ou à une personne administrative

Le Conseil d'Etat ajoute cette définition :

“A l'origine de tout service public se trouve un besoin reconnu par la collectivité, que l'initiative privée ne parvient pas à satisfaire”

Rien par contre sur :

Service d'intérêt général : Aucune entrée pour cette expression ou pour les sigles SIG, SIEG voire SSIG dans les dictionnaires Robert ou Larousse mais au mot « intérêt » cette citation de **Balzac** : « **la loi de l'Intérêt général [...] est détruite par la loi de l'intérêt particulier** ».

Dans l'acception la plus couramment du vocabulaire européen, un SIG est un service encadré par une exigence d'ordre public (service qui peut être marchand ou non), un SIEG est un service qui comporte des exigences d'ordre public mais qui est considéré marchand, un SSIG un service social ou de santé qui, notamment, sortirait du champ de la directive sur les services et de la course à la concurrence (mais ce n'est pas évident pour tous).

Il existe aussi une notion de « service universel » : C'est une « définition de prestation » obligatoire qui s'impose théoriquement à toute entreprise assurant un service public..

2 Pourquoi des services publics ?

La notion de service public n'est pas une invention française : Elle résulte d'une nécessité sociale, ou d'un critère d'utilité publique.

Nous allons détailler ici au moins 6 exigences suffisantes pour justifier l'existence de services publics, mais nous en découvrirons une encore plus fondamentale dans la 6^{ème} partie de l'exposé :

2.1 Un rôle de redistribution

Les besoins collectifs varient suivant les époques, les cultures, le cadre de vie, le niveau de vie et bien d'autres paramètres encore.

Pour bénéficier à tous les citoyens, le service public, s'il n'est pas distribué gratuitement, implique une mutualisation des coûts individuels afin de respecter la règle : « A chacun selon ses besoins » et non pas « A chacun selon ses moyens ».

¹ Petit Robert édition 2008

2.2 Un rôle de protection

Santé publique, sécurité dans toutes ses acceptions (police, incendie, protection civile, défense...) sont des tâches régaliennes dont on peut parfois contester l'utilité mais que seuls les plus durs des libéraux pensent pouvoir être gérées par le marché.

2.3 Un rôle d'aménagement du territoire

L'aménagement équilibré du territoire est l'une des responsabilités essentielles pour un état démocratique. C'est d'abord une décision politique qui repose sur une base de projet social ou économique.

La santé, les réseaux routiers ou ferrés, les aéroports, bien d'autres encore sont des services collectifs développés avec l'argent du contribuable et participent à l'aménagement du territoire. Le marché ne les développe pas spontanément².

Laisser l'aménagement du territoire au marché va de pair avec la libéralisation des IDE et l'investissement ne va pas là où on en a besoin; s'il y va ce n'est pas pour faire ce dont on a réellement besoin et même s'il le fait c'est souvent au détriment d'autres choix socialement plus utiles ou écologiquement plus respectueux.

2.4 Un rôle en amont du développement

L'état a pour rôle d'assurer par l'enseignement : l'éducation et la formation des personnes ainsi que par la recherche le niveau de connaissances qui permettra à l'économie nationale de se développer .

2.5 Un rôle de lien social

Avoir recours à la prestation d'un service public c'est utiliser un bien commun. Lorsqu'on va à la poste, ou lorsqu'on prend un train, c'est ce bien qu'on utilise avec d'autres et sans en priver les autres. Il en est de même en ce qui concerne l'éducation et l'école publique de nos enfants. Le service public est à la base d'une citoyenneté responsable et solidaire.

2.6 Un rôle dans le combat écologique

l'écologie n'est pas une exigence nouvelle : Ce qui est nouveau, c'est la conscience qu'en a désormais l'opinion publique.

Le défi écologique n'est pas ou plus de l'ordre du débat idéologique. Les conclusions du GIEC ne laissent plus de place au doute.

L'évolution du système économique vers des pratiques respectueuses de l'environnement n'est pas possible dans un marché sans règles autres que commerciales. La prise en compte du facteur écologique nécessitera des évolutions politiques profondes.

Les états devront engager dans le combat écologique des politiques qui constitueront autant d'exigences de services publics .

2.7 Un indicateur de développement

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, et que nous laissent à penser les libéraux, le niveau de PIB consacré aux services publics est d'autant plus élevé que le standard de vie du pays et la richesse des populations sont élevés.

² Néanmoins, il est fréquent que le marché revendique la prise en main ou que les politiques les leur propose dès que les investissements initiaux importants sont suffisamment amortis.

Ainsi, la Norvège, le pays qui en Europe possède le PIB par habitant le plus élevé dans l'UE25 après le Luxembourg consacre plus de 50% de son PIB aux services publics. En Sierra Leone, l'un des Pays les moins avancés selon l'ONU, seuls 10 à 15% du PIB national sont consacrés aux services publics.

La mise en commun de services publics importants est aussi corrélée avec les inégalités dans le pays.

Ainsi, en Norvège, les 10% de citoyens les plus pauvres reçoivent en revenu annuel 5% du PIB et les 10% les plus riches 23% du PIB. En Sierra Leone, les 10% les plus pauvres ne bénéficient que de 0,5% du PIB national tandis que les 10% les plus riches en reçoivent 43%³

Ces derniers chiffres concernent le revenu personnel des citoyens, non compris la redistribution que constitue la disposition collective des services publics.

3 Des services publics variés et évolutif

3.1 Quelques exemples symboliques

La demande qui guide la création ou le développement d'un service collectif est fonction de l'époque et du contexte.

3.1.1 Le service des transports

Il fut une époque dans un monde essentiellement rural où l'on voyageait peu et à pied.

Aujourd'hui, une société de libre circulation des hommes, des marchandises et des idées appelle à une véritable politique publique des transports.

Il y a un énorme besoin de repenser les services publics des transports européens, nationaux, régionaux, urbains, dans le cadre d'un véritable aménagement du territoire européen respectueux de son environnement.

3.1.2 Le cas des transports aériens

Alors que les nuisances du transport aérien apportent leur contribution notable à la dégradation de l'environnement planétaire, l'accord Europe/USA « open sky » signé en avril annonce une nouvelle croissance du trafic passagers.

Nous allons bientôt voir les compagnies bas coût internationales faire du cabotage de hub en hub.

Les aéroports sont à vendre et privatisés, libres de se livrer à une concurrence éventuellement orchestrée par les liaisons inter-cités en TGV.

C'est un cas exemplaire de recul de la notion de service public pourtant si nécessaire.

3.1.3 Service public et marketing dans les télécoms

Téléphone portable, internet, images numériques et sons MP3 ont en quelques années envahi notre univers, balayant au passage la notion de service public qui était à la base de la communication en réseau.

France Télécom vend de la télé, du SMS et du gadget numérique comme Bouygues ou Free utilisant le même réseau public.

Le succès commercial des nouveaux services privés a-t-il fait disparaître le besoin de service public ?

Dans quelques années, utilisant les techniques sans fils, notre téléphone d'appartement surveillera le contenu de notre réfrigérateur et de nos armoires, établissant nos habitudes de consommation. Notre téléphone mobile sonnera au passage au supermarché dont l'ordinateur nous rappellera qu'il faut acheter du beurre ou participer à une promotion.

Déjà, (en payant bien sûr) on peut conclure des abonnements nous protégeant contre les abus dangereux ou simplement ruineux dont nos enfants pourraient être victimes ou coupables en utilisant leur portable (ou le votre) et tous les gadgets dont il est équipé .

³ Chiffres tirés des statistiques onusiennes et communiqués par Jacques COSSART, secrétaire général du Conseil scientifique d'Attac à l'Université d'été Attac de 2007.

Les tarifs sont une jungle impénétrable, élaborés suivant des méthodes malhonnêtes mollement réprimées par une administration complaisante. Pannes et incidents sont nombreux et le service après vente inexistant.

Le téléphone, instrument banal de communication, a été détourné de son but et est devenu , entre autres un instrument redoutable de destruction de la vie privée, en l'absence de toute règle publique sur son utilisation, au nom du marketing, d'une supposée modernité et surtout du profit.

Cette liberté de l'offre qui conditionne la demande est conforme à la logique libérale. Elle est étrangère à la notion de service public et à celle de responsabilité collective.

3.1.4 Le « cas Renault »

Les jeunes générations auront bientôt oublié que Renault fût dans la période après guerre une société nationale, dans le secteur public⁴.

Sa nationalisation fut un des avatars de l'après guerre mais il est de fait que son développement dans les années 60 sous le contrôle de l'état avait abouti à la création d'un véritable laboratoire social d'entreprise, qui avait un effet d'entraînement sur le droit syndical, les salaires et les conditions de travail, alors que, à la même époque, chez Citroën, les nervis de la CFT , syndicat musclé d'extrême droite faisait régner une toute autre ambiance.

L'ouverture du capital en 1994 puis la privatisation en 1996 mettra fin à cette situation. L'état ne détient plus aujourd'hui que 15,7% du capital de l'entreprise devenue une multinationale comme les autres.

3.2 Les services des ONG

Trop nombreux et divers, on ne les détaillera pas, mais on ne peut manquer de noter brièvement les services réalisés par des organisations non gouvernementales, qu'elles soient laïques, confessionnelles ou de nature privée ou associative type (en France !) loi de 1901.

Suivant le cas, on peut les considérer, au sens que nous donnons à ces deux termes, comme des services publics, organisés et gérés par une communauté citoyenne ou comme des SIG sous contrôle d'une entité privée, d'entreprises ou de groupes religieux (Fondations, organisations caritatives, œuvres sociales d'entreprises...).

La distinction entre service public et SIG devrait se faire sur les critères d'un besoin social défini par les bénéficiaires ou leurs représentants, et d'une non dépendance aux intérêts privés ou confessionnels, mais la distinction est parfois difficile à établir (beaucoup d'associations se déclarant laïques quoique d'inspiration confessionnelles ou liées à des images de marque d'entreprises).

Leur influence est souvent importante, notamment aux USA où les organisations financées par les fondations et les églises sont le substitut à une carence de services publics institutionnels, et dans les pays du tiers monde où de nombreuses ONG locales ou internationales viennent compléter un champ de services publics aussi squelettique que les infrastructures administratives.

3.3 Des besoins publics européens

A défaut d'être devenue une réalité politique, l'Europe est devenue une réalité économique peuplée de 460 millions de citoyens appelés à vivre, travailler et se déplacer dans une union sans frontières intérieures.

Cette réalité rend nécessaire la définition d'objectifs de protection sociale communs, à gérer dans un cadre européen comme dans les cadres nationaux.

⁴ Sa nationalisation eut pour origine la conduite de son propriétaire qui pendant la dernière guerre mit volontairement son outil industriel au service de l'occupant, lui qui avait lors de la guerre précédente été décoré pour avoir développé une automitrailleuse à chenilles française qui eut son heure de célébrité

4 Les racines du service public

4.1 Les services sociaux et l'état providence

4.1.1 Un contexte démocratique ... et capitaliste

Notre société occidentale, depuis plus de deux siècles a choisi la voie du capitalisme, de la propriété privée des moyens de production, et d'un ensemble de droits individuels programmés, une norme sociétale constituant un cadre de vie en communauté⁵.

L'idée socialiste continue néanmoins à structurer la demande sociale car elle repose objectivement sur des besoins que le capitalisme ignore .

Il n'y a pas de modèle unique : la classification sommaire social démocrate / libéral que nous avons adopté n'est qu'un moyen commode d'explicitier des choix.

4.1.2 L'état social démocrate

Dans cette conception du nord de l'Europe continentale, l'état encadre le destin d'une nation, dans son unité historique, sociale et culturelle. L'autorité publique représente le peuple. Elle est responsable de la protection de tous ses citoyens y compris les plus défavorisés et du développement des moyens publics y afférant.

Il a fallu le XIX^e siècle et l'industrialisation amenant la structuration du corps social pour qu'émergent des besoins et des revendications de solidarité et de protection sociale⁶ au delà du service public régalien.

On peut dater de cette époque le développement d'une société de classes, dans le sens marxiste du terme. Sur le plan politique, c'est la social démocratie qui va se développer et étendre son influence dans l'Europe continentale centrale et du Nord.

4.1.3 L'état libéral

Dans le monde anglo-américain, les choses se passent différemment : Dans le même XIX^e siècle, les Etats Unis vont développer la notion de liberté individuelle plutôt que les solidarités collectives, et un libéralisme peu favorables à l'interventionnisme d'état et aux solidarités autres que caritatives .

Pour mieux comprendre ce qui différencie la pensée libérale sur les responsabilités de l'état, par rapport à la pensée social-démocrate , cette déclaration de Jacques Turgot⁷ sans trop d'ambiguïtés : **« Pourvu qu'une instance politique fasse respecter le droit naturel [...] en laissant faire les individus qui poursuivent chacun leur intérêt propre, tout ira pour le mieux .. »**. En d'autres termes, l'état est un garde fou : ni guide, ni support. Le rôle qui lui est dévolu est de garantir un champ libre à l'exercice de toutes les concurrences, et que le meilleur gagne⁸...

Les initiatives en matière de protection sociale seront rares, limitées au minimum et souvent relayées par les organisations religieuses. C'est une situation qui prévaut encore largement aux Etats Unis d'aujourd'hui dans le domaine de la grande pauvreté.

Ce parti pris conduira la nation nord américaine à un développement économique considérable accompagné d'une grande misère sociale et d'inégalités sans nombre.

⁵ C'est volontairement que nous n'aborderons pas la parenthèse communiste soviétique et périphérique, qui ne s'est pas concrétisée en Europe de l'Ouest par l'abandon du capitalisme, même si, et c'est relevé dans le texte, l'idée socialiste est toujours structurante de la demande sociale en opposition à la loi du marché.

⁶ Voir un exposé précédent : *Les impôts en Europe : un outil politique ?*

⁷ Turgot, entre autres, fut Ministre de la marine royale et Contrôleur général des finances de Louis XV. Auteur de « réflexions sur la formation et la distribution des richesses » en 1766, d'aucuns le considèrent comme l'un des pères fondateurs de l'analyse économique moderne. Libéral, il collabora à l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert

⁸ Il est fortement conseillé d'aller consulter sur internet le site www.liberaux.com et surtout ses pages historiques : *La pensée libérale moderne s'éclaire de la vision qu'ont les libéraux de leurs illustres ancêtres.*

4.1.4 La parenthèse Keynésienne

Le XX^e siècle, avec 2 guerres mondiales et entre deux la crise financière de 1929 va amener les libéraux comme les sociaux-démocrates du monde occidental à mettre en oeuvre un concept que les européens du continent appelleront « l'état providence »⁹.

Les préoccupations n'étaient pas seulement sociales : à partir de 1930, les théories Keynésiennes ont montré l'influence possible et positive des interventions de l'état non seulement dans la régulation sociale mais aussi en tant que régulateur économique, dans les crises qui déstabilisent la finance.

Ainsi, la notion de « welfare state » (expression anglo saxonne de « l'état providence ») se matérialisera-t-elle aussi outre-atlantique à travers les programmes sociaux du « new deal » de Franklin Roosevelt de 1933 à 1936.

Les pays libéraux (USA, UK) ont choisi la méthode Beveridgienne pour financer leurs projets, les pays plus social-démocrate (France, Allemagne) la méthode Bismarckienne¹⁰.

- Une organisation bismarckienne

Mis en place en Allemagne à la fin du XIX^e siècle, le système de protection sociale bismarckien confie aux partenaires sociaux – employeurs et salariés – la direction et la gestion financière des assurances sociales, représentées institutionnellement par des caisses à base professionnelle assurant la couverture des différents risques, dont la maladie.

- Une organisation beveridgienne

Mise en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en Grande Bretagne, elle repose sur le principe d'un accès universel au système de soins, sans lien avec la notion de travail. Cet accès au système de soins est en effet considéré, non comme une prestation dérivée du travail, mais comme un élément de la citoyenneté. En conséquence, c'est la puissance publique qui assure le financement par voie fiscale, et non par des cotisations sociales, et en définit aussi toutes les modalités de financement.

Cette conception de l'état providence est battue en brèche dans les années 80-90 par la mondialisation: elle repose sur un consensus et une solidarité de fait entre classes sociales, au sein du territoire et de l'entreprise: L'employeur, les salariés et leur famille, l'état dépositaire de l'autorité publique doivent être d'accord sur une certaine répartition du revenu national qui inclut des objectifs sociaux.

Ce consensus s'affaiblit dès l'ors que la propriété de l'entreprise devient actionnariale, internationale et anonyme .

Le dumping social généralisé s'est accompagné de la pression des entreprises sur les budgets des états, d'ou la tendance contemporaine à transférer le poids des services publics vers les ménages par tous les moyens possibles. La TVA sociale envisagée actuellement par le gouvernement français en est un bon exemple.

4.2 Les services régaliens

Ces services sont sous la responsabilités des états membres et en théorie ces dernier ont la maîtrise totale de leur statut.

Les hôpitaux sont des établissements publics entrant dans le dispositif national de protection de la santé mais la gestion informatique de l'assistance publique - hôpitaux de Paris est assurée par PYTHEAS services, une société de services informatiques qui se réclame aussi de la clientèle de la ville de Tourcoing, de Daimler Chrysler France, et d'une filiale (SADE) de la générale des eaux ... entre autres.

⁹ Sujet abordé lors d'une session précédente de nos exposés/débats : Les impôts en Europe : Un outil politique ?

¹⁰ Le choix d'un système ne préjuge pas du niveau de couverture sociale : Avec le même modèle beveridgien, la protection sociale est considérablement plus importante en Suède ou au Danemark qu'en Angleterre ou au Portugal.

La gestion informatique centralisée – et privatisée – de l'ensemble des hôpitaux Français est en cours dans le cadre du plan Hôpital 2007 ¹¹.

Par ailleurs, en France comme dans la plupart des pays d'Europe, les cliniques privées voire les unités privées implantées dans les hôpitaux publics constituent une part importante du dispositif de santé publique.

Dans le secteur de la santé, les connexions public-privé sont telles que les députés européens qui ont voté à une très large majorité la directive Bolkestein « améliorée » débattent toujours pour savoir si les services de santé exclus de son champ d'application n'y reviennent pas par le biais des connexions si nombreuses avec les services marchands.

Il est de notoriété publique que les Etats Unis utilisent des milices privées au côté des soldats réguliers dans leur dispositif militaire en Irak, dans une guerre qui fait aussi la fortune de HALLIBURTON en contrats de tous genres, mais ils ne sont pas les seuls : Depuis que la conscription a été supprimée en France, des sociétés privées de services de sécurité fournissent régulièrement de la main d'œuvre privée pour la surveillance de sites militaires y compris certains stratégiques.

Il est de plus en plus courant que les états externalisent des fonctions concourant au fonctionnement des services publics .

4.3 Les services publics à caractère industriel et commercial

Ils existent au moins 5 secteurs publics dans le domaine économique marchand. Dans chacun de ces secteurs, a un moment donné, l'état a considéré nécessaire de prendre le contrôle des opérations, soit parce que le secteur privé ne répondait pas à la demande, soit pour des raisons plus directement politiques.

Il y a eu d'autres secteurs concernés, par exemple le secteur bancaire, considéré en 1981 comme outil privilégiés d'un développement national au sein d'un marché protégé. Ce secteur s'est évidemment trouvé en première ligne dans l'offensive libérale : si l'état a encore des actifs dans la branche bancaire il en a désormais totalement abandonné la conduite.

- L'énergie

En France l'état en avait pris le contrôle à l'issue de la 2^{ème} guerre mondiale .

Pourquoi un service public ? Il s'est agit d'un regroupement sous l'autorité de l'état de l'essentiel des producteurs d'électricité¹² qui a permis de constituer l'un des réseaux les plus fiables et les plus efficaces du monde.

Si la mission de service public a pu se poursuivre plus ou moins jusqu'à nos jours, l'entreprise qui la supportait, EDF, n'a pas résisté à la dérive vers les méthodes libérales, prélude à sa privatisation actuellement en cours.

- L'eau et les assainissements

La mise à disposition de l'eau et son recyclage ont demandé des investissements importants et nécessairement collectifs dans les zones de concentration urbaine. C'est un service public par définition et la puissance publique y a une responsabilité particulière dès l'ors que l'eau est indispensable à la vie.

Sous une réglementation nationale, la gestion des ressources en eau, leur distribution et leur recyclage sont locaux, le plus souvent au niveau d'une agglomération ou d'un regroupement d'agglomérations.

Les autorités locales délèguent cette responsabilité à un nombre limité d'entreprises privées et multinationales, mais restent en théorie responsables du contrôle public sur leur gestion.

¹¹ A voir sur http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/33_070213xb.pdf le discours de Xavier Bertrand du 13 février 2007 à l'Institut Pasteur.

¹² A l'exception d'un très petit nombre de syndicats intercommunaux de production d'électricité qui en 1946 ont refusé le regroupement dans EDF mais sont néanmoins raccordés au réseau national. Ils existent encore dans les Deux Sevres, la Vienne, la Charente Maritime l'Alsace entre autres. En Rhone Alpes, la CNR propriété de SUEZ est l'un des concurrents privé d'EDF.

- Les transports,

On parle légitimement **des** services publics de transport : Il n'y a en effet ni besoin unique, ni solution unique et pour ne prendre qu'un exemple, le transport des passagers par voie ferroviaire ne se pose pas de la même façon suivant qu'on veut établir une liaison Copenhague - Marseille ou qu'on considère le trafic local dans le Vaucluse.

- La communication et la poste

Au début du XX^e siècle, le service des Postes, téléphone et Télégraphe a été mis sous tutelle d'un secrétariat d'état qui deviendra ministère à part entière en 1929.

Moyen de liaison entre les hommes, la poste est par nature un service public. L'intégrer dans un système concurrentiel, c'est décider qu'à terme chaque opérateur ne se chargera que du courrier qui l'intéresse ou fera payer systématiquement plus cher celui dont il considèrera que le service est le moins rentable, par exemple le courrier de particulier à particulier dans les zones isolées.

En 1980, le service de la poste a été séparé de celui des communications et c'est la loi Quilès en 1990 qui a donné à France Télécom le caractère d'un EPIC (Etablissement public à caractère commercial) ouvrant la voie à l'actionnariat privé.

Actuellement, la privatisation de La Poste est bien engagée, le service des chèques postaux est déjà devenu banque privée.

L'armement

Il ne s'agit pas ici de légitimer l'existence d'une industrie de fabrication d'armes, c'est un autre débat, mais de constater que si une telle industrie existe, c'est une responsabilité qui doit être sous contrôle de la puissance publique.

En France, l'état a conservé publics certains établissements¹³ qui lui fournissent des experts, préférant confier les fonctions de production d'armes et équipements militaires au secteur privé sous le régime de délégation de service public, privatisant ses propres arsenaux.

L'industrie aéronautique des avions de combat, dans laquelle l'état est encore actionnaire, est privatisée.

Ces sociétés ne travaillent sous contrôle de l'état **que** dans les programmes militaires où la DGA¹⁴ implante des contrôleurs dans les entreprises et place ces dernières sous la surveillance technique d'établissements de l'Etat. Les programmes, les taux horaires et les prix de vente y sont définis par accord négocié avec l'administration.

4.4 L'éducation et la recherche

Education et recherche supportent l'avenir d'un pays. L'une comme l'autre contribuent à donner aux entreprises nationales les briques de base de leur développement et aux citoyens les moyens de leur émancipation.

On pourrait en conséquence s'attendre à ce que les agents économique les considèrent avec bienveillance, surtout lorsqu'ils sont financés par la collectivité.

En réalité, on retrouve dans la conception de l'éducation et de la recherche publique le clivage entre libéraux et social-démocrates :

¹³ comme le LRBA (Laboratoire de recherches Balistiques et Aérodynamiques), le CELAR (Centre ELectronique de l'Armement), le CEL (Centre d'essais des Landes), laboratoires d'essais ou centres d'évaluation de la défense nationale.

¹⁴ Délégation Générale de l'Armement

4.4.1 L'éducation

Dans la conception social-démocrate, elle est l'un des éléments de l'ascenseur social, la justification même du service public.

Tocqueville¹⁵ jugeait nécessaire qu'il n'y ait plus de position sociale prédéfinie par la naissance, l'origine ou l'héritage familial, que chacun ait sa chance, quelle que soit son origine, et que le système social lui garantisse cette chance pour qu'il puisse rendre le meilleur service possible à la communauté.

Cette notion est étrangère à l'esprit libéral intégriste : Il ne s'agit plus dans cette conception de développer un système d'éducation accessible à tous et qui valorise chacun mais de mettre en concurrence les systèmes d'éducation sur des critères de réussite individuelle et des objectifs d'intérêt économique : Une conception qui a peu à voir avec la conception humaniste portée par Alexis de Tocqueville. Dans une optique libérale, la responsabilité de l'état pour une école publique est limitée au minimum d'éducation compatible avec l'ordre social, comme le montre la déclaration ci-après encadrée de Milton Friedman¹⁶.

« En appliquant [nos] principes d'éducation, nous pouvons trouver intéressant de développer séparément (1) une éducation générale pour les citoyens et (2) une éducation spéciale pour développer les vocations, même s'il est difficile d'établir une frontière précise entre deux. Le terrain dans lequel le gouvernement doit intervenir est évidemment différent dans les deux types d'actions conduites et justifie des niveaux d'intervention très différents »

Milton Friedman

4.4.2 La recherche publique

La recherche appliquée est normalement supportée par les entreprises qui y trouvent la possibilité d'ouvrir de nouveaux marchés ou de développer ceux qui existent.

C'est donc dans le domaine de la recherche fondamentale que se justifie l'intervention du service public. La recherche fondamentale, c'est celle qui ne rapporte pas immédiatement, qui ne rapportera peut-être jamais mais qui ouvre la voie de la connaissance.

La recherche fondamentale intéresse aussi les entreprises privées : Aux USA par exemple, bien plus qu'en France, le secteur privé est très présent, y compris par son financement dans les milieux de recherche universitaire. Le problème est que le secteur privé a ses propres objectifs dans la recherche fondamentale.

Aux USA, Tandis que Berkeley university travaille sur des cellules solaires multi-jonctions d'un rendement s'approchant de 40%, c'est La société Boeing-Spectrolab, soutenue par le département de l'énergie américain, qui vient de mettre au point (et breveter) les modules photovoltaïques correspondants en voie d'industrialisation.

En Europe, avec participations américaine et japonaise, on trouve dans le même budget de recherche fondamentales sur les énergies sub-nucléaires le projet « Mégajoule » destiné à la maintenance de la force de frappe nucléaire et le projet ITER destiné à la domestication d'une énergie de fusion thermonucléaire inépuisable et sans déchets radioactifs.

En France, des laboratoires d'état comme l'INRA sont mobilisés pour participer au semis en plein champ de végétaux OGM au profit de Monsanto alors que leur mission devrait être de l'interdire avant d'en avoir vérifié la totale innocuité.

¹⁵ Voir le texte d'un débat précédent : Les impôts en Europe : Un outil politique ?

¹⁶ « **The Role of Government in Education** » dans *Economics and the Public Interest*, 1955 : texte complet sous le lien <http://www.friedmanfoundation.org/friedman/friedmans/writings/1955.jsp>

5 La nouvelle donne libérale

5.1 L'anarcho-capitalisme

On utilise un peu à tort et à travers les termes de néo-libéralisme, d'ultra-libéralisme, de capitalisme sauvage pour caractériser le retour à la version dure de la pratique libérale post-keynésienne.

C'est pourtant les termes de **libertarianisme** ou **d'anarcho - capitalisme**¹⁷ qui caractérisent le mieux la situation présente. On en identifie deux tendances chez les économistes : Celle de l'école autrichienne, avec Muray Rothbard, défendant une tendance très idéologique et celle de l'école de Chicago avec Milton Friedman défendant un anarcho-libéralisme tout aussi militant mais plus pragmatique. Pour les « puristes », seule l'école autrichienne est anarcho-capitaliste, ne reconnaissant aucun rôle à l'état, et Milton Friedman, qui lui attribue un rôle instrumental dans le développement du libéralisme serait plutôt libertarien.

Les anarcho-capitalistes comme les **libertariens** appliquent de manière stricte les thèses libérales pour en tirer une philosophie politique seule cohérente à leurs yeux pour organiser la société.

Comme le libéralisme classique, **l'anarcho-capitalisme** revendique un système où chaque être humain est pleinement propriétaire de lui-même, des fruits de son travail et de ce qu'il a obtenu de la coopération volontaire d'autrui par échange ou par don. Tout être humain est aussi comptable de ses actes, tenu par les engagements qu'il prend, responsable des pertes de son travail et débiteur pour les torts qu'il a causés à des tiers non consentants. Seules les interactions entre adultes consentants sont légitimes. Toute atteinte à la personne et à la propriété perpétrée sans consentement constitue dès lors une agression, et toute forme d'organisation coercitive est illégitime. Un État, comme toute autre organisation, ne saurait avoir de légitimité qu'auprès de ceux qui l'ont individuellement et volontairement accepté. En particulier, les contributions obligatoires (impôts directs et indirects, etc.) et les réglementations imposées (législation, décrets, mesures administratives, etc.) sont considérées comme illégitimes¹⁸.

Friedman et Rothbard ¹⁹ prônent tous deux la privatisation de tous les services publics : santé, aménagement du territoire, communications, enseignement ...

Cette exigence va jusqu'au souhait de privatiser la justice, selon Friedman en fonction de règles de droit produites sur le marché libre (on n'en est pas très loin avec le droit économique produit par l'OMC ou par la CJE) tandis que Rothbard se réclame du droit naturel ²⁰.

Rothbard comme Friedman ne récusent pas et estiment licites, au nom du droit naturel des adultes consentants, le commerce de la drogue, de la pornographie, de la vente libre des armes à feu, et de tout ce que généralement on réglemente ou interdit dans l'intérêt général.

C'est la tendance de Friedmann, membre de l'école de Chicago et prix Nobel d'économie, récemment disparu, qui domine aujourd'hui : non content de ne pas remettre en cause l'existence des états, il les a mis au service de la doctrine économique ²¹.

Dans « capitalisme et liberté » en 1962, Milton Friedman affirmait : « L'existence d'un marché libre n'élimine évidemment pas le besoin d'un gouvernement. Au contraire, ce dernier est essentiel, et comme forum où sont fixées les «règles du jeu», et comme arbitre qui interprète et fait appliquer ces règles. Le marché, cependant, réduit grandement le champ des questions auxquelles doivent être données des réponses politiques, et par là minimise la mesure dans laquelle il est nécessaire que les pouvoirs publics participent directement au jeu. »

¹⁷ Libertarianisme et anarcho-capitalisme se distinguent essentiellement par le fait que la première doctrine reconnaît aux états des droits limités alors que la seconde ne leur en reconnaît aucun.

¹⁸ Voir une bonne définition de ces philosophies dans « le Québec libre » <http://www.quebecoislibre.org/phil01.htm> et dans wikipedia.

¹⁹ les biographies des deux économistes, foisonnent sur internet, accessibles par n'importe quel moteur de recherche.

²⁰ Le **droit naturel** est l'ensemble des normes prenant en considération la nature de l'homme et sa finalité dans le monde (définition du Petit Larousse).

²¹ Aux USA, où la religion n'est jamais très éloignée des cercles de pouvoir, les théories de Rothbard ont encore de nombreux partisans chez les créationnistes et dans certains milieux d'extrême droite.

5.2 Services publics et libéralisme européen

Il y a conflit inévitable entre une doctrine politique libérale refusant les contraintes collectives au nom des libertés individuelles et la demande sociale d'une protection et de garanties collectives.

Cette contradiction était présente dans le traité de Rome en 1957 : la primauté du marché libre et sans contraintes était déjà affirmée. Ce n'était pas gênant à l'époque, bien à l'abri des frontières et des barrières douanières. La propriété industrielle restait nationale, et le mouvement social sur une base corporatiste créait les conditions d'un compromis social dont on négociait, parfois « à la dure », les frontières et la portée.

Puis progressivement la mondialisation a fait son chemin et les échanges commerciaux se sont multipliés, y compris et d'abord sur le marché des capitaux.

Depuis les années 90, en dépit de l'échec de l'AMI en 1998, presque toutes les barrières restantes mises à la circulation des capitaux se sont successivement abattues, conduisant à l'internationalisation des investissements et à la mondialisation de l'actionnariat d'entreprise.

La structure interne des entreprises a radicalement changée, les chefs d'entreprise sont devenus les gérants d'intérêts actionnariaux. Ceci a détruit la communauté d'intérêt entre les propriétaires désormais sans attaches avec l'entreprise et les salariés qui en restent prisonniers.

Ce n'est pas par hasard qu'une doctrine aussi brutale et a-sociale que celle du Club de Chicago a pu prendre corps avec tant de vigueur : Les salariés ont perdu à la fois des interlocuteurs qualifiés et des leviers pour établir un rapport de forces.

Les services publics sont devenus un frein au libre-échange autant qu'une charge pesant sur les profits.

La campagne électorale française de 2007 en a été la parfaite illustration et l'on a pu constater le peu de place consacré à la défense des services publics dans les arguments de campagne, sur la quasi totalité de l'espace politique Français, majorité et opposition incluses²².

6 Le Service d'Intérêt général : La solution européenne ?

On peut constater l'absence totale de mention du service public dans l'ensemble des textes législatifs en préparation ou votés dans l'UE. Ce défaut de reconnaissance de la notion de service public, c'est à dire stricto sensu de service **pour et par** la collectivité publique n'est d'ailleurs pas particulier à l'Europe²³.

Mais les services publics sont une réalité sociale. Cette réalité là s'est imposée aussi bien aux chefs d'état qu'aux forces politiques libérales. On ne peut pas la rayer du paysage politique ... mais comme toute réalité, on peut parfois la tordre !

Aussi la Commission Européenne propose-t-elle aux états membres le « Service d'intérêt général » comme alternative au « service public ».

Proposer des services qui ne sont plus « publics » mais qu'on présente comme équivalents, dans un cadre de libre échange, c'est le moyen imaginé pour résoudre la difficulté.

6.1 SIG ou service public, même combat ?

Il s'est trouvé des hommes politiques en France²⁴ pour prétendre que Service d'Intérêt Général, dans le langage européen, c'est la même chose que Service Public²⁵.

²² à l'exception notable des candidats se réclamant d'une gauche anti-libérale.

²³ L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), dans l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) ne fait aucune distinction entre les services sinon « les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental », normalement exclus du champ du traité, en d'autres termes les services dit « régaliens ».

²⁴ Dont le probable futur Directeur Général du FMI.

²⁵ Argumentation développée pendant la campagne référendaire sur le TCE.

La réalité est toute différente même si l'évolution libérale de certains services publics tend à faire croire le contraire.

Cette « langue de bois » permanente rend difficile la mise en lumière des différences entre les deux concepts : Les discours et les actes politiques²⁶ n'aident pas à valoriser le caractère public de services dont on exige qu'ils le soient moins en leur imposant des règles libérales. Simultanément, le patronat unanime conteste la « charge » selon lui induite qui pèserait sur lui pour le financement des services publics et réclame leur marchandisation.

6.2 Le masque de Janus

En réalité, le **Service d'intérêt général est une entité à deux faces**, utile à la société par devant, source de profit par derrière, contrairement à un service public sans but lucratif.

Ces deux notions sont dans les faits parfaitement contradictoires : Prenons l'exemple du service public de la santé : Il est de notoriété publique que le service de santé français est encore parmi les plus efficace en ce qui concerne son efficacité sociale tandis que le système américain est inaccessible à toute une classe sociale défavorisée.

Une étude suisse du SSP²⁷ indique pourtant que les dépenses de santé aux USA représentent environ 15% du PIB alors qu'elles « pèsent » autour de 11 à 12% en Europe, en Suisse comme en France. Les hôpitaux américains s'enorgueillissent de disposer du meilleur matériel de santé et des plus grands spécialistes. En contrepartie, 16% de la population nord américaine ne bénéficie d'aucune couverture, le prix des assurances (individuelles et privées) n'étant pas à leur portée. Les assureurs privés se portent bien, merci pour eux, n'ayant à se préoccuper que des bénéficiaires solvables sans souci de redistribution. **C'est toute la différence entre un service public sans but lucratif et un service d'intérêt général qui ne sert que le client solvable.**

L'exemple ci-dessus est sujet à interprétation, et les pro-libéraux ne s'en privent pas : Ils notent que l'adhérent d'une assurance privée qui n'a pas à supporter le poids de la couverture des catégories les plus défavorisées bénéficie de cotisation plus faibles que dans un régime d'assurance obligatoire.

Argument en est tiré que le service public est un système peu efficace qui gruge les citoyens, et que la concurrence et la privatisation sont le moyen de faire baisser le coût des services.

Les deux propositions sont évidemment mensongères : En termes de PIB, c'est à dire de revenu national, le système libéral américain revient plus cher que les système publics, avec un moins bon service pour la collectivité.

Par ailleurs, avec la mondialisation, toutes les compagnies d'assurance ont sensiblement les même actionnaires, la notion de concurrence entre compagnies revêt de moins en moins de signification . Faut-il rappeler le triste exemple du téléphone portable et du scandale des ententes entre opérateurs ?

6.3 Des déviations dangereuses

L'incompatibilité de fond entre la gestion d'un service public et la soumission au marché concurrentiel est régulièrement transgressée dans la vie courante, en ce qui concerne les méthodes de gestion d'entreprise.

Les règles anti-pantouflage qui étaient encore en vigueur dans les années 60/70 ont disparu et la plupart des gestionnaires du système public ont été formés dans le giron de l'industrie et des banques d'affaire, naviguant au gré des opportunités de carrière entre secteur public et privé.

Ils imposent dans le secteur public des règles de fonctionnement qui n'ont rien à y faire calquées sur l'entreprise privée sous prétexte de réduction des coûts. On y sacrifie des exigences de service public. Cette pratique enlève progressivement à la prestation son caractère de service public .

²⁶ comme l'institution de franchises médicales ou les remboursements sous prétexte d'équilibre financier appliqués à notre bonne vieille « sécu »

²⁷ Organisme cantonal d'assurance qui finance les indemnités journalières en cas de maladie

Prenons l'exemple de la SNCF : Du souci légitime de ne pas ouvrir de gare là où il n'y a pas de voyageurs, on passe progressivement au souci d'investir dans du transport type TGV plutôt que dans des dessertes régionales qui n'ont pas la même rentabilité commerciale.

Le succès commercial de la formule a parfois des effets paradoxaux. Ainsi, la mise en service l'été 2007 de la ligne TGV EST s'est accompagnée de la suppression de plusieurs trains corail sur la même liaison. Avec un taux de remplissage atteignant 100%, au maximum de la capacité TGV, la SNCF a dû laisser de nombreux passagers sur le quai suscitant leur grogne et leurs protestations.

Une fois le service public dégradé, il pourra être introduit dans le champ de la concurrence... et privatisé d'autant plus que c'est l'état qui aura financé les investissements initiaux... mais ce ne sera plus un service public.

Cette pollution du service public par les pratiques libérales est insidieuse. On présente ensuite aux opinions publiques comme nécessaire et incontournable des évolutions préparées de longue date et sans publicité, par une déviation des méthodes et des choix.

6.4 Un choix délibérément libéral

Lorsqu'un état décide de la mise en œuvre d'un service d'intérêt public, son choix du vecteur chargé de son développement se limite à 3 options possibles :

- *développer un établissement public*
- **Passer un contrat de délégation de SP** avec une entreprise privée en négociant le cahier des charges et les conditions financières de la prestation.
- ***Ou confier l'opération au marché, éventuellement en imposant des obligations « universelles », impossibles à faire respecter aux opérateurs qui échappent à l'autorité des états : Suivant la définition du Conseil d'Etat rappelée au §1, il ne s'agit plus alors d'un service public : C'est un SIEG.***

Le problème pour définir une base commune aux services publics en Europe (ou aux SIG), c'est que les solutions utilisées par les états sont d'une grande diversité, comme on le constatait dans la distribution d'électricité avant que le conseil ne décide d'appliquer en Europe le choix californien :

Les anglais depuis 1990 ont organisé la concurrence dans le royaume uni. Le taux de coupures aux usagers reste élevé et les prix très inégalitaires mais les conséquences sont moins grande qu'en Californie grâce aux pétroles de la mer du Nord.

Les Allemands contrôlent le service au niveau des Länders et de l'état fédéral. Ils ont délégué la fourniture d'énergie à quelques multinationales, complétées par quelques 900 producteurs indépendants ou dépendant des municipalités. Il n'y avait pas avant 2000 de concurrence directe au niveau de l'utilisateur et les producteurs distribuaient dans un réseau organisé territorialement.

La France qui avait choisi à la libération un service public appuyé sur une société nationale est en train de privatiser cette entreprise qui, pour l'essentiel, garde encore l'avantage monopolistique.

L'Italie s'appuie sur des producteurs privés et un réseau public, mais sa production est très déficitaire et elle importe de l'électricité de ses riverains France et Suisse.

Les nouveaux entrants à l'UE sont pour la plupart dans la même situation sauf la Pologne qui au contraire est exportatrice.

Ce sont l'Allemagne et la France qui offraient jusqu'à il y a peu un service le plus proche du service public garantissant une distribution sans rupture à tous les usagers, avec des politiques sociales particulières²⁸, à l'initiative de la tutelle publique nationale pour la France et des länders pour l'Allemagne.

C'est pourtant la solution californienne de SIGs régulés par le marché que l'Europe des 27 s'impose au conseil de l'UE sans aucune consultation des usagers.

²⁸ Avec toutes les réserves exprimées au § 6.3

6.5 Le service public, outil de la démocratie

L'individualisme que nous ressentons dans notre société contemporaine n'est pas seulement le fruit de la propagande libérale. L'envie de liberté individuelle est après tout une aspiration naturelle et la méfiance à l'égard des systèmes répressifs et contraignants (y compris les contrôles de police sur l'autoroute !) ne l'est pas moins.

Cet individualisme naturel en démocratie constitue une bonne explication à notre perméabilité aux idées libérales, à une dictature sans dictateur au nom de la main invisible du marché.

L'idée n'est pas nouvelle et Alexis de Tocqueville la soutenait déjà au XIXe siècle dans l'ouvrage qui l'a rendu célèbre : « Democracy in America ». Il avait observé le développement du capitalisme sauvage aux USA²⁹. Il notait que pour échapper à cette dictature du marché, il était nécessaire que le corps social développe des éléments d'organisation collective, au sein de la société civile, au titre de contre-pouvoirs. Ses idées ont eu plus d'audience en Europe qu'aux USA : Les services publics, qui s'inscrivent au nom de l'intérêt général en opposition à la marchandisation et à la toute puissance de la concurrence, sont des contre-pouvoirs régulièrement combattus par les pouvoirs économiques.

En réalité, la conception du service public remonte encore plus loin, au contrat social selon Jean Jacques Rousseau, préconisant de rompre avec l'état de nature, en chargeant la communauté des humains de son propre bien-être et en introduisant des notions d'actions communautaires³⁰.

Cet attribut des services publics est rarement mis en lumière :

Dans une société conditionnée à grand coup de marketing et de gaspillage écologique, les services publics sont des structures démocratiques (dans la mesure où leur mission est démocratiquement définie) **qui ne fonctionnent pas selon les règles du profit** et de la consommation forcée, qui ne transforment pas le citoyen en consommateur tant qu'il est solvable et en rien du tout quand il ne l'est plus.

Le service public est un contre-pouvoir, essentiel à la démocratie.

7 Pour la restauration et le développement des Services publics

7.1 Prestation et système

Il importe d'abord de dissiper un malentendu : La seule mention du terme « service public », surtout si elle émane d'un français, amène le plus souvent une réaction de recul par rapport à l'idée de service public propriété de l'état, pleine de nostalgie supposée française à propos d'une époque où l'on rêvait d'un monde débarrassé du capitalisme.

Nous avons essayé, dans cet exposé, de montrer que, certes, un établissement public pouvait être le support ou l'opérateur exclusif d'un service répondant à des exigences publiques, mais qu'il pouvait y avoir d'autres solutions. Au cours de l'histoire, et en fonction d'un contexte politique et social évolutif, certains services publics (prestations) ont pu être ou sont assurés par des administrations d'état, par des associations caritatives, par des entreprises privées agissant en délégation de service public ou par des individus ou des petites structures privées agissant dans le cadre d'obligations réglementées (ex : médecine libérale, pharmacie, notariat..) Dans un système parfaitement démocratique, ce sont les citoyens ou leurs représentants qui sont supposés définir la meilleure solution pour satisfaire un besoin public donné. Dans la vie réelle, la structure supportant un service public à un moment donné dépendra de nombreux éléments de contexte et en conséquence répondra

²⁹ Le système américain se développait déjà dans les orientations recommandées ou analysées par Ricardo, Malthus, Turgot et bien d'autres au siècle précédent.

³⁰ Dans l'expression solidaire de Jean Jacques Rousseau : voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Theories_du_contrat_social

plus ou moins parfaitement aux exigences que ses bénéficiaires auront eu plus ou moins la liberté de définir.

Cette remarque liminaire, dans toute sa banalité, est néanmoins indispensable : Nous avons vu au chapitre 6 la nécessité d'assurer à chaque citoyen européen une couverture de services publics équivalente ou qu'il soit, alors que pour des raisons historiques ou politiques chaque état membre a développé son propre système. Une revendication commune suppose de définir des droits universels au service public applicables localement par des moyens qui peuvent être différents. Certaines solutions seront viables ou non en terme de service public authentique.

7.2 Des conditions politiques

Le caractère public ou privé des entreprises chargées du service public n'est pas à priori le problème principal, même si défendre l'entreprise publique est nécessaire pour d'autres raisons.

Ce qui est essentiel, c'est de refuser la soumission inconditionnelle du service public à la loi du marché, elle-même incompatible avec le respect d'un cahier des charges contraignant dans un contexte de concurrence, ou à d'autres lois d'intérêt partisan (par exemple confessionnel) .

En d'autres termes, ce n'est pas son caractère privé qui empêche absolument une entreprise de réaliser un service public, à un prix et des conditions négociés avec l'état, c'est sa soumission aux lois du marché et à la concurrence.

La conception du SIG est extrêmement dangereuse car elle pose en principe que l'intérêt général est soumis en priorité aux règles du marché et donc du profit.

Le projet de TCE rejeté en 2005 ne mentionnait pas une seule fois les services publics mais des paragraphes entiers étaient consacré au fait que les SIG devaient respecter les lois du marché. On sait que le conseil de l'UE a relancé l'opération politique en introduisant des modifications dans le traité fondateur de 1957 et le traité de Maastricht plutôt que de proposer un nouveau traité remplaçant tous les autres. Ce projet que les 27 devraient approuver d'ici fin 2007 reprend intégralement les dispositions libérales prévues dans le TCE.

Pour contrer cette offensive libérale de transformation des services publics en marchandises, un certain nombre de conditions essentiellement politiques doivent être défendues et développées dans la loi et la pratique européenne :

- La reconnaissance formelle et pratique de la notion de prestation de service public dans les textes européens.
- Un accord général sur les services publics, garantissant des droits équivalents à tous les citoyens européens ou qu'ils soient et ou qu'ils aillent.
- Des services publics européens là ou ils s'imposent définis et sous la responsabilité et la surveillance du parlement européen limités aux prestations inter-états³¹.
- Le maintien des services publics nationaux sous le régime de la subsidiarité, et la restauration de leur fonctionnement démocratique³².
- Une coordination générale des services nationaux, avec une clause de non régression permettant l'harmonisation progressive par le haut des prestations sur tout le territoire européen.
- L'interdiction de la soumission des services reconnus publics à quelque forme de concurrence que ce soit.
- La réglementation stricte des prestations complémentaires que pourrait proposer le secteur privé pour compléter la prestation publique.

³¹ Comme l'organisation du ferroutage inter-états

³² A titre d'exemple : Le retour des administrateurs représentants directs des assurés à la sécu

- L'inscription de ces conditions de façon définitive dans les traités européens, notamment dans ceux en cours de discussion, et la reconnaissance formelle et effective du SERVICE PUBLIC, et non du SIG.

7.3 Pour ouvrir le débat

Le besoin de services publics n'a jamais été plus nécessaire.

La mondialisation sur une planète dont on connaît désormais les limites et les ressources impose que l'on trouve des règles de fonctionnement économique et d'emprise sur l'environnement qui soient **raisonnées, raisonnables et librement consenties par tous**. Cette exigence ne peut être satisfaite par les lois d'un marché libre et sans règles autres que le profit.

Même dans des pays ultra libéraux, au côté du marché, des systèmes solidaires s'organisent à l'initiative des puissances d'argent (fondations) ou confessionnelles (charity business), ou encore sur des bases associatives et même sur fonds d'état.

Les libéraux les plus brutaux n'ignorent pas que de tels liens hors marché sont indispensables à l'adhésion du plus grand nombre à un système oppressif. Pour eux, l'essentiel est que le service du public ne prenne pas de vie autonome, qu'il ne pèse pas d'un poids politique significatif dans l'organisation économique et sur leurs intérêts propres.

La réponse à cette exigence s'est inscrite, dans un certain nombre de pays notamment en Europe sous la forme de services publics, de structures variées de gestion publiques ou déléguée dont les règles de fonctionnement sont définies par la collectivité et ses représentants.

Comme les exemples rencontrés l'ont montré, l'importance des services publics dans l'économie est directement corrélée avec le niveau de vie des habitants, la réduction des inégalités et le développement. Elle est évidemment un frein à la course illimitée au profit.

L'Europe propose depuis sa création et plus nettement encore dans les nouveaux traités en discussion de remplacer les services publics qu'elle ignore délibérément par des services d'intérêt général qui n'échapperaient que par dérogations soigneusement délimitées à la sacro-sainte loi du marché, conformément au modèle développé dans les pays les plus libéraux.

C'est donc légitimement que l'on doit considérer le service d'intérêt général comme « l'anti-service public » : L'accepter ou non constitue bel et bien un choix de société.